

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 24 (1886)
Heft: 43

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189467>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . .	4 fr. 50
six mois . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR*2^{me} et 3^{me} séries.*

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Les danses d'autrefois.

Les danses du bon vieux temps viennent d'être remises à la mode à Paris et ne tarderont certainement pas à l'être chez nous, qui imitons avec empressement tout ce qui se fait dans les grandes villes.

Les jeunes dames et les jeunes filles qui voudront faire bonne figure dans nos soirées, à l'avenir, feront bien d'apprendre non seulement la polka, la schottisch ou la valse, mais aussi les danses de jadis.

A Paris, la vogue est à la *Pavane*, au *Menuet*, à la *Gavotte*. Nous voyons ces vieilles danses inscrites dans le programme d'une matinée donnée à l'Eden-Théâtre par le Comité de la Caisse des écoles du XV^e arrondissement. Il y a ajouté un *Rigodon* et une *Bourrée* venue d'Auvergne en droite ligne.

Ici se placent tout naturellement quelques détails historiques.

La plupart des danses qui ont défrayé les fêtes de nos aïeux pendant les trois derniers siècles, étaient des danses sérieuses. Elles consistaient, dans les salons, en cérémonies, en pas mesurés et belles attitudes. Cette manière de danser était désignée sous le nom de *basse danse*, indiquant ainsi que le pied ne quittait pas le sol, et par opposition à la *haute danse*, celle où s'élevait en l'air, on faisait force sauts, gambades, entrechats et pirouettes.

Menuet veut dire *menu* ; danser le menuet, c'était faire des pas menus. On était deux, de sexe différent, bien entendu ; on faisait d'abord des révérences, puis des pas, tantôt en avant, tantôt en spirale, et quand à un moment donné le danseur et sa danseuse se trouvaient aux deux coins opposés de la salle, ils passaient l'un devant l'autre en décrivant un espèce de Z ; ils pouvaient, selon leur ardeur ou leur goût pour les belles grâces, recommencer cinq ou six fois cette figure ; après quoi le cavalier ôtait son chapeau et renouvelait, pour finir, ses révérences et ses salutations.

Bien danser le menuet était dans les deux derniers siècles d'une grande importance. La vue d'une belle femme dansant le menuet, disait un écrivain du temps, suffit à faire tourner toutes les têtes. On juge de la place considérable que le menuet occupait dans le monde, quand on rappelle que le vice-roi des Pays-Bas, partit exprès en poste de Bruxelles, pour venir incognito le voir danser à Margue-

rite de Valois, réputée alors la meilleure danseuse de l'Europe.

La *pavane*, par ses allures nobles et hautaines, paraissait réservée aux grandes dames et aux grands seigneurs. Les chevaliers menaient la pavane sans quitter le harnais ni la cotte d'armes ; les hommes à pied, approchant les dames, tendaient les bras et les mantes, en faisant la roue comme des paons. Les dames, pour cette danse altière, étaient en robes longues et trainantes, chargées de broderies et de pierreries ; les princes avaient de grands et riches manteaux, les magistrats en longues robes, et les simples gentilshommes avec la cape et l'épée. Cette danse ne consistait, pour les pas, que dans un coulé et un marché, mais, pour la façon de se tenir, dans un certain air de hauteur et de dédain. — De là le verbe *se pavanner*.

Ces nobles exercices, qui durèrent deux siècles, commencèrent cependant par lasser. On sentit le besoin d'un peu plus de vie et de mouvement dans la danse. Les montagnards du pays de Gap (Hautes-Alpes), les gavots, montrèrent à la belle société qu'on peut danser même le menuet, en s'enlevant de terre, et la *gavotte*, introduite d'abord au théâtre, puis à la cour, eut bientôt un immense succès. Cette danse, qui prit des allures de plus en plus gaies, servit de transition entre les danses graves d'autrefois et les danses mouvementées d'aujourd'hui.

Les Allemands nous apportèrent la valse et sa variante la *sauteseuse* ; puis la Pologne et la Bohême nous donnèrent la *polka*, la *mazurka*, la *redowa*, etc. Et voilà comment, après s'être longtemps promené par le « marché » et le « glissé », le peuple des danseurs s'est mis à tourner et à sauter.

Il est de nouveau question, en France, de frapper les pianos d'un impôt. Et ce qu'il y a d'étrange, c'est que la proposition part d'un musicien, M. Reyer, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

« Je lisais dernièrement, dit-il, dans un ouvrage de statistique publié il y a une vingtaine d'années : « Plus de 25,000 pianos droits (remarquez qu'il n'est pas question des pianos à queue) sont fabriqués annuellement en France. » Si on en fabriquait plus de 25,000 il y a vingt ans, on doit en fabriquer plus du double aujourd'hui.

Calculons, en nous basant sur le chiffre présumé de la fabrication, ce qu'il peut y avoir de pianos répandus sur le sol français ; il y en a partout : dans

les villes et dans les villages, dans les chaumières comme dans les châteaux ; il y en a même sur le sommet des montagnes pour accompagner l'hymne que chantent les touristes au soleil levant. Sans exagération, on peut bien en compter cinq cent mille dans toute l'étendue de la France. Par conséquent, si l'Etat décrétait un impôt de 20 fr. seulement sur chaque piano, il y gagnerait par an, au bas mot, plus de dix millions ! — Mais n'arriverait-il pas qu'on verrait diminuer bientôt, et dans une notable proportion, le nombre des pianos, et aussi le nombre des pianistes ? Alors ce serait nous qui y gagnerions. »

Une drôle de consultation.

— Vous m'avez appelé, chère madame, me voici.
 — Je vous remercie beaucoup d'être venu, docteur, car j'ai bien besoin de vos conseils.
 — Parlez, madame, je vous écoute.
 — Paul est un ingrat !
 — Ah !
 — Un misérable !... un monstre !
 — On ne s'en doutera pas vraiment, à le voir ; chacun le trouve enjoué, spirituel, votre mari.
 — Je le hais ! Oh ! je suis bien malheureuse.
 — Des larmes ! calmez-vous, madame.
 — L'être abominable ! Si vous saviez... non, vrai, j'étouffe de rage ! Ah ! si je ne me retenais...
 — Voyons, voyons, raisonnons un peu de sang-froid.
 — Du sang-froid. Ah ! bien oui ; de l'huile bouillante ; tenez, touchez-moi, je brûle de fièvre.
 — Vous avez du répit, cependant ; votre mari part le matin pour son bureau et ne rentre que le soir.
 — Mais la nuit, la nuit ! c'est horrible ! un vrai supplice ! Quand je me réveille aux côtés de cet homme, tout mon être se révolte et alors... je voudrais mourir !
 — Non pas. C'est une décision qui, une fois prise, n'est plus susceptible d'appel.
 — Que faut-il faire ? quelle voie me conseillez-vous ?
 — Celle de la patience ; tâchez d'oublier...
 — Jamais ! vous ne vous imaginez pas, docteur, combien cet homme m'inspire d'horreur. C'est plus fort que moi. Dire que dans moins d'un quart d'heure il sera ici, là ! rien que d'y penser, j'en deviens folle, enragée !
 — Ça se voit... Madame, du train dont vous allez, vous serez bientôt malade, c'est un cas psychologique grave, il faut aviser.
 — En quoi faisant, s'il vous plaît ?
 — Dame ! vous séparer à l'amiable, pour quelque temps.
 — Demi-mesure, mauvais moyen ; ma haine est désormais éternelle.
 — Cependant, la réflexion...
 — Non !
 — Les distractions... l'hydrothérapie...
 — Non ! non ! c'est bien fini, n-i, ni, fi-ni !
 — Alors, je ne vois plus qu'une issue — si elle est possible, cependant.

— Laquelle ? parlez vite... il arrive... je l'entends.
 — Le divorce, madame.

— Le divorce ! vous osez, vous, un homme de bon conseil, proposer à une femme honorable de commettre une abomination pareille. Sortez d'ici, monsieur !

— Mais, madame !

— Il n'y a pas de « mais, madame ! » entendez-vous ? c'est infâme, ce que vous me proposez là. Je vais le dire à mon mari. Ah ! bien, si je vous écoutais... mais non, Dieu merci ! Sortez, vous dis-je, je ne veux rien entendre... à moi ! à moi ! Paul ! on m'insulte !

— Hein ! de quoi ! qu'est-ce qu'il y a ? — Où allez-vous, monsieur ? Halte ! s'il vous plaît.

— Mais je vais dehors, je suppose ; laissez-moi passer.

— Tout beau ! vous ne sortirez qu'après m'avoir expliqué ce que signifie tout ce tapage avec ma femme.

— Votre femme est une toquée ! laissez-moi donc m'en aller, vous dis-je.

— Toquée ! ma femme !

— Oui, toquée, une toquée ! là ! êtes-vous content ?

— Ah ! c'est trop fort ! à moi, une femme honorable, oser m'adresser de telles épithètes ; à moi me proposer le divorce ! Paul, mon cheri, si tu ne jettes pas cet individu à la porte, je me précipite par la fenêtre, j'étouffe ! j'étouffe !

— Ah ! elle est bien bonne ! conseiller à ma femme de divorcer,... l'appeler toquée,... attends un peu, fumiste de malheur... Gertrude ! passe-moi vite le manche à balai.

— V'là ! m'sieu ! il est prêt, je vas prendre le sieau d'eau sale !

— Tape dessus ! Popaul, tape dessus ! criait madame l'enragée.

— Tiens ! pouff ! paff ! crac ! emporte le morceau du manche, vieux grigou ! sale brigand ! tartuffe ! gredin ! rugissait l'autre hydrophobe.

— Emporte ça ! ajouta bonne Gertrude armée du sieau fatal... glouplaff !

— Que le diable vous pulvérise tous ! m'écriai-je de toute la force de mes poumons, en m'échappant de cette ménagerie, suintant d'eau sale, moulu de coups et poursuivi par un affreux roquet mordant mes chausses. Drôle de consultation, tout de même !

Honoraires : un paletot et un pantalon déchirés, un chapeau défoncé, une canne perdue et... un ménage réconcilié. C'est pour rien !

M'est avis, cependant, que mes correspondants qui seraient tentés de m'appeler à domicile feront bien, à l'avenir, de se faire « soigner » par correspondance.

(Estafette de Paris.)

LE PÈRE BONTEMPS.

Ni trão, ni trão pou.

Se vo fédè onna saläï ài z'ao, n'ein faut mettre ni trão, ni trão pou, et po que la tâtra sâi bouna, la faut couâirè à poeint, sein la laissi soupliâ ; mà tot parâi que le sâi couete ; cosse, tsacon lo sâ. Eh bin, ein tot dein stu mondo, faut savâi choisi lo bon momaint, mémameint quand vo z'allâ démandâ on ser-